



COMMISSION MOUCHE



CHAMPIONNAT DE FRANCE

PROMOTION NATIONALE RIVIERE 2025

PN Arac et PN Haut Salat

Samedi 30 et Dimanche 31 aout 2025

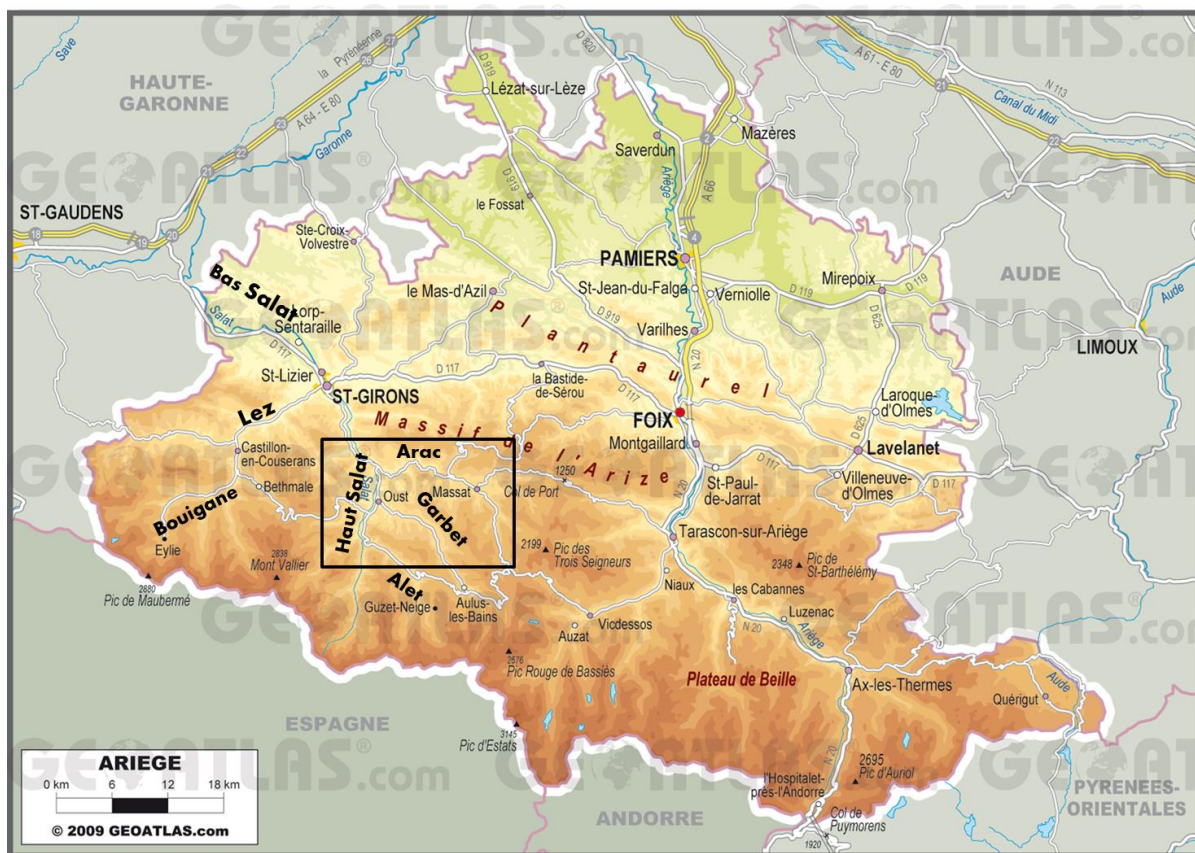


INTRODUCTION

Chers Amis Compétiteurs,

Encore une fois, notre Fédération, la FFPS, nous fait confiance pour l'organisation de ces manches du Championnat de France Promotion Nationale Rivière :

Samedi 30 aout 2025 ARAC et Dimanche 31 aout 2025 SALAT



C'est donc avec une grande motivation, en partenariat avec l'[AAPPMA de Massat « La truite de l'Arac »](#), l'[AAPPMA de Seix « Le Cabilat du Canton d'Oust »](#), l'[AAPPMA de Saint-Girons « La truite noire Saint-Gironnaise »](#), l'[AAPPMA de Couflens « La truite du Haut-Salat »](#), la [fédération de pêche de l'Ariège](#) et la commune d'[OUST](#) (09), que les clubs organisateurs s'investissent pour vous accueillir dans les meilleures conditions dans notre beau Pays du Couserans.

Les 2 compétitions vont bénéficier d'une intendance commune.

Philippe Ayzac et Thierry Lelièvre
GPS Mouche PASSION

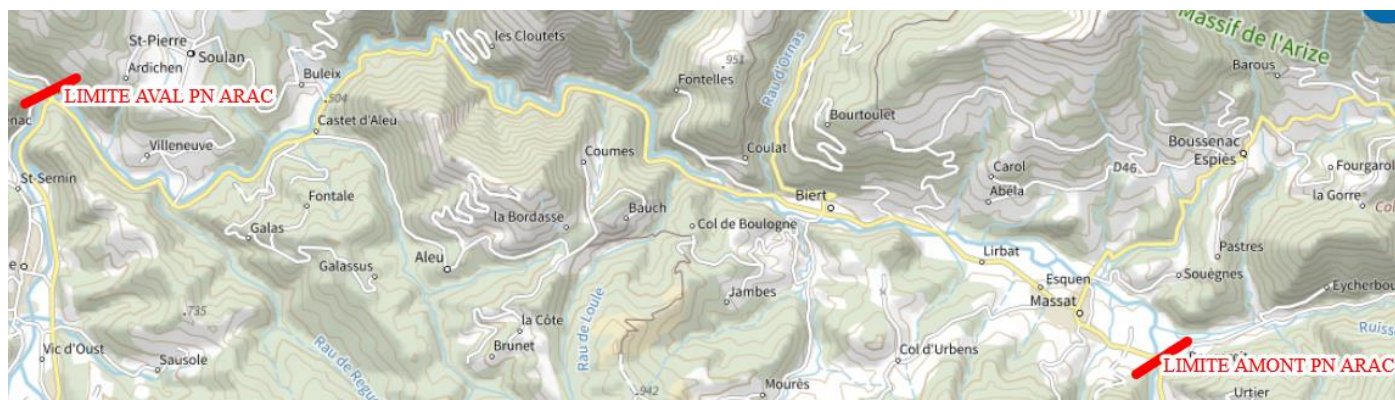
Clément Parent et Laurent Sentenac
Club Mouche Ariège

PN ARAC : LES SECTEURS DE COMPETITION

L'Arac est situé en Pays Couserans, dans le département de l'Ariège (09), aux environs de la ville de Massat.

Long de 27,2 km, l'Arac prend sa source en Ariège, au niveau du pic des Trois Seigneurs. Il se jette dans le Salat en rive droite, à Soulan, un peu en amont de Saint-Girons, au niveau du lieu-dit Kercabanac.

Les parcours, pour cette compétition, seront sélectionnés selon des critères d'accessibilité/dangerosité/ « pêchabilité » (ex : profil de la rivière) et qualitatifs (ex : densité de truites), depuis sa confluence avec le Salat (Soulan, lieu-dit Kercabanac) jusqu'à l'amont de Massat.



D'une largeur moyenne de 15aine mètres, ses eaux très claires, plutôt rapides, accueillent une très belle population de truites fario entre 20 cm et 28 cm (moyenne autour de 23 cm). La profondeur moyenne est d'une quarantaine de centimètres et peut varier de quelques centimètres à environ un mètre et demi sur certains profonds.

PN ARAC : INFORMATIONS COMPETITION

- **Règlement pour la Compétition**

Pour cette compétition officielle, le règlement FFPS Mouche 2025 en vigueur s'applique.

Les licences fédérales doivent être visées par le corps médical.

Il est demandé **d'avoir un commissaire « agréé » par compétiteur**. Le GPS Mouche Passion et le CMA ne sera pas en mesure de fournir d'arbitre.

- **Interdiction de pêche**

Conformément à l'Article n°8 du Règlement FFPS Mouche en vigueur, l'entraînement sur les secteurs de la compétition est interdit 6 jours francs avant le début de celle-ci **pour les compétiteurs et commissaires** de toutes divisions confondues.

De ce fait, il est interdit de pêcher les secteurs de compétition ARAC à partir du **Dimanche 24 aout 2025 inclus**.

- **Homologation des truites**

Conformément aux articles 13.1 et 13.2, la taille de capture étant à 20cm sur les parcours de compétition, la **taille d'homologation des truites fario sera de 18cm**.

Seules les **Truites FARIO** seront homologables.

- **Droit de pêche**

Pour pouvoir pêcher sur l'ensemble de ces secteurs, il suffit d'être titulaire d'une carte de pêche munis du timbre réciproitaire (CHI, EGHO, URNE) si vous n'avez pas votre carte dans le département de l'Ariège.

- **Nombre maximum de participants**

Les secteurs de compétition retenus permettent d'accueillir confortablement les **24 Compétiteurs** pour cette PN Rivière.

- **Manches, Postes et Rotations**

24 parcours sont définis selon leur profil et la densité de truites qu'ils accueillent. Les parcours considérés comme les moins productifs ou bien les moins accessibles ne seront pas inclus dans la sélection.

Les rotations seront organisées en fonction de critères garantissant une bonne équité entre les compétiteurs.

Cette compétition comporte 2 manches de 3 heures chacune :

- Samedi 30 août 2025 :

- **8h30 à 11h30**

- 2h00 de rotation avec Panier repas à la Salle

- **13h30 à 16h30**

- Etant donnée la proximité des secteurs et la localisation centrale du camping, le panier repas sera mis à disposition sur le lieu de rdv (camping 4 saisons).
 - **Matériel spécifique.**

Au regard du profil des parcours retenus, le wading est fortement conseillé. De plus, le bâton de wading peut être nécessaire.

- **Divers**

Afin de conserver de bonnes relations avec les gestionnaires de la pêche et les pêcheurs locaux, nous serons très rigoureux sur les « traces de notre passage » laissées le long des parcours. Ainsi, les **10€ de caution demandée pour votre goulotte**, ne vous seront restitués que si vous rapportez la goulotte ainsi que les pancartes/rubalise du balisage des accès/postes/parkings.

Nous serons **INTRANSIGEANTS** !

Pensez aussi, en fin de troisième manche, à ramasser toutes les rubalises et panneaux de balisage qui seront sur votre parcours.

- **Lieu de Rassemblement : camping « Les 4 saisons » Route d'Aulus, 09140 Oust.**

PN ARAC : PROGRAMME

- *Tirage au Sort*

Le tirage au sort sera effectué par les organisateurs avec le logiciel FFPS Mouche et validé par le responsable de Division. Il sera diffusé aux compétiteurs et arbitres la veille de la compétition après 19h00.

- Samedi 30 août 2025 :

6h30 – Accueil des participants et petit-déjeuner.

6h45 – Contrôle des licences compétiteurs et arbitres.

7h00 – Briefing compétiteurs et arbitres afin de s'assurer que tous les participants, y compris les arbitres, soient clairement informés sur le déroulement et le règlement en vigueur.

7h15 – Affectation des arbitres et des lots de pêche (remise des fiches), remises des goulottes. Départ vers les parcours de pêche.

8h30 – 11h30 – Manche n°1.

11h30 – 13h30 – Rotation et Déjeuner au lieu de rdv

La **Distribution des Paniers Repas** sera organisée sur le lieu de rdv camping 4 saisons.

Collecte des feuilles de marque manche 1.

13h30 – 16h30 – Manche n°2.

17h00 – Retour à la Salle Communale de OUST.

Collecte des feuilles de marque manche 1.

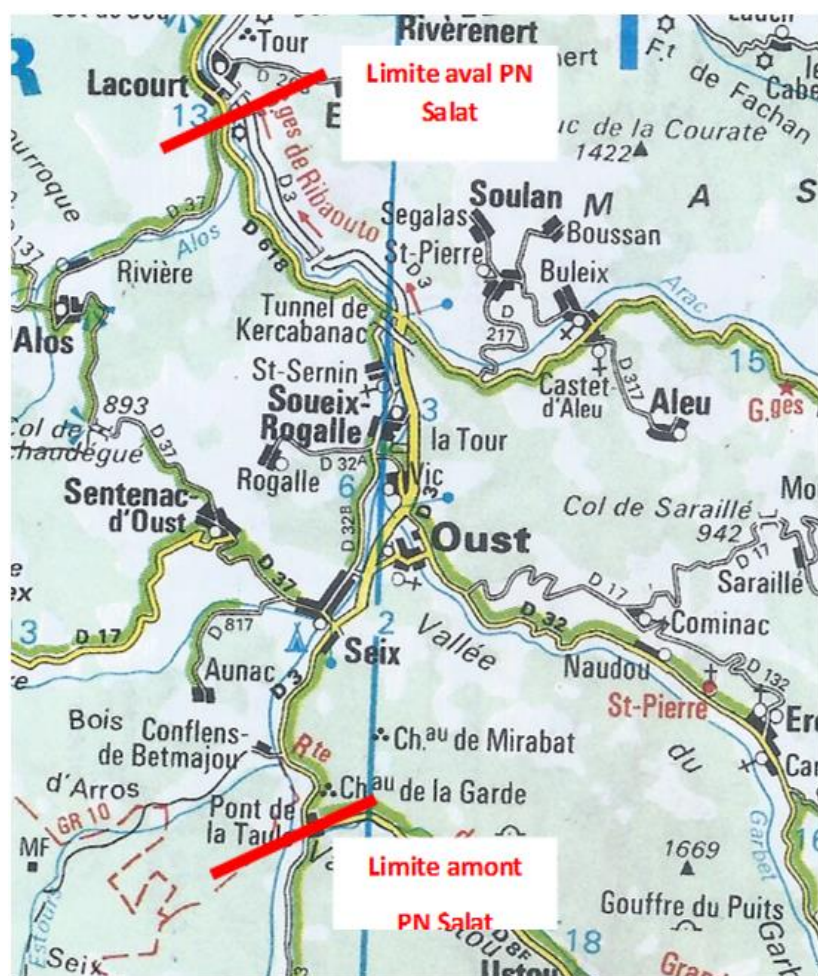
18h00 – Proclamation des résultats et remise des récompenses au point de rassemblement

PN SALAT : LES SECTEURS DE COMPETITION

Le Salat est situé en Pays Couserans, dans le département de l'Ariège (09), aux environs de la ville de Oust, lieu de notre rendez-vous.

Long de 74,5 km, le Salat prend sa source dans les Pyrénées. Il naît en Ariège, de neuf sources à 6 kilomètres en amont du hameau de Salau commune de Couflens, dans le massif du Mont Valier, sur le flanc nord du Mont Rouch (2 858 mètres). L'orientation générale de son cours va du sud-est vers le nord-ouest. Il traverse la vallée d'Angouls, puis franchit le massif de l'Arize, où il parcourt les gorges de Ribaouto. Il passe à Saint-Girons et Saint-Lizier, et se jette dans la Garonne à Roquefort-sur-Garonne près de Boussens, en Haute Garonne.

Les parcours, pour cette compétition du Haut Salat, seront sélectionnés selon des critères d'accessibilité/dangerosité/ « pêchabilité » (ex : profil de la rivière) et qualitatifs (ex : densité de truites), depuis la centrale électrique en amont de Lacourt jusqu'à la confluence de l'Alet au pont de la Taule.



Variant d'une trentaine de mètres (en aval de Seix) à une douzaine de mètres (en amont de Seix), ses eaux claires, parfois calmes et parfois rapides, accueillent une très belle population de truites fario entre 20 cm et 28 cm (moyenne autour de 23 cm).

La profondeur moyenne est d'une soixantaine de centimètres et peut varier de quelques centimètres à environ deux mètres sur certains profonds.

PN SALAT : INFORMATIONS COMPETITION

- **Règlement pour la Compétition**

Pour cette compétition officielle, le règlement FFPS Mouche 2025 en vigueur s'applique.

Les licences fédérales doivent être visées par le corps médical.

Il est demandé d'avoir un commissaire « agréé » par compétiteur. Le GPS Mouche Passion et le CMA ne sera pas en mesure de fournir d'arbitre.

- **Interdiction de pêche**

Conformément à l'Article n°8 du Règlement FFPS Mouche en vigueur, l'entraînement sur les secteurs de la compétition est interdit 6 jours francs avant le début de celle-ci **pour les compétiteurs et commissaires** de toutes divisions confondues.

De ce fait, il est interdit de pêcher les secteurs de compétition à partir du **Lundi 25 aout 2025 inclus**.

- **Homologation des truites**

Conformément aux articles 13.1 et 13.2, la taille de capture étant à 20cm sur les parcours de compétition, la **taille d'homologation des truites fario sera de 18cm**.

Seules les **Truites FARIO** seront homologables.

- **Droit de pêche**

Pour pouvoir pêcher sur l'ensemble de ces secteurs, il suffit d'être titulaire d'une carte de pêche munis du timbre réciproitaire (CHI, EGHO, URNE) si vous n'avez pas votre carte dans le département de l'Ariège.

- **Nombre maximum de participants**

Les secteurs de compétition retenus permettent d'accueillir confortablement les **24 Compétiteurs** pour cette PN Rivière.

- **Manches, Postes et Rotations**

24 parcours sont définis selon leur profil et la densité de truites qu'ils accueillent. Les parcours considérés comme les moins productifs ou bien les moins accessibles ne seront pas inclus dans la sélection.

Les rotations seront organisées en fonction de critères garantissant une bonne équité entre les compétiteurs.

Cette compétition comporte 2 manches de 3 heures chacune :

- Dimanche 31 août 2025 :

- **8h30 à 11h30**

- 2h00 de rotation avec Panier repas à la Salle

- **13h30 à 16h30**

- Etant donnée la proximité des secteurs et la localisation centrale du camping, le panier repas sera mis à disposition sur le lieu de rdv (camping 4 saisons).
 - **Matériel spécifique.**

Au regard du profil des parcours retenus, le wading est fortement conseillé. De plus, le bâton de wading peut être nécessaire.

- **Divers**

Afin de conserver de bonnes relations avec les gestionnaires de la pêche et les pêcheurs locaux, nous serons très rigoureux sur les « traces de notre passage » laissées le long des parcours. Ainsi, les **10€ de caution demandée pour votre goulotte**, ne vous seront restitués que si vous rapportez la goulotte ainsi que les pancartes/rubalise du balisage des accès/postes/parkings.

Nous serons **INTRANSIGEANTS** !

Pensez aussi, en fin de troisième manche, à ramasser toutes les rubalises et panneaux de balisage qui seront sur votre parcours.

- **Lieu de Rassemblement : camping « Les 4 saisons » Route d'Aulus, 09140 Oust.**

PN SALAT : PROGRAMME

- *Tirage au Sort*

Le tirage au sort sera effectué par les organisateurs avec le logiciel FFPS Mouche et validé par le responsable de Division. Il sera diffusé aux compétiteurs et arbitres la veille de la compétition après 19h00.

- Dimanche 31 aout 2025 :

6h30 – Accueil des participants et petit-déjeuner.

6h45 – Contrôle des licences compétiteurs et arbitres.

7h00 – Briefing compétiteurs et arbitres afin de s'assurer que tous les participants, y compris les arbitres, soient clairement informés sur le déroulement et le règlement en vigueur.

7h15 – Affectation des arbitres et des lots de pêche (remise des fiches), remises des goulottes. Départ vers les parcours de pêche.

8h30 – 11h30 – Manche n°1.

11h30 – 13h30 – Rotation et Déjeuner au lieu de rdv

La **Distribution des Paniers Repas** sera organisée sur le lieu de rdv camping 4 saisons.

Collecte des feuilles de marque manche 1.

13h30 – 16h30 – Manche n°2.

17h00 – Retour à la Salle Communale de OUST.

Collecte des feuilles de marque manche 1.

18h00 – Proclamation des résultats et remise des récompenses au point de rassemblement

Samedi 30 aout 2025 20h00
DINER DE GALA au camping « Les 4 saisons »

HEBERGEMENTS

De nombreux gites, hôtels et autres campings sont disponibles autour de Saint-Girons, Oust et Seix.

Néanmoins nous vous recommandons de réserver votre hébergement sur le lieu de rassemblement c'est-à-dire:

CAMPING LES QUATRE SAISONS,

Route d'Aulus, 09140 Oust

Tel : 05 61 65 89 21

<http://camping4saisons.com/>

Autres alternatives :

RESIDENCE LA SOULEILLE DES LANNES, Gites de 4 à 9 Personnes , 09140 SEIX

LA MAISON DU HAUT SALAT, ROUTE D'ESPAGNE, 09140 SEIX

Camping municipal de BIERT

INSCRIPTION ET TARIFS

Les frais d'Inscription pour chaque Compétiteur (et son arbitre) sont fixés par la FFPS Mouche.

Ces frais d'inscription sont normalement déjà réglés auprès de nos instances fédérales. Le tarif comprend les frais d'inscription FFPS, petit-déjeuner pour le compétiteur et son arbitre, et une contribution aux paniers repas de midi.

Un groupe WhatsApp pour chaque PN sera créé pour communiquer avant et pendant la compétition. Merci de transmettre aux organisateurs les numéros de téléphone des compétiteurs et arbitres.

Participation au panier repas du midi :

Une participation de 6€ sera à régler pour les paniers repas, soit 12€ compétiteur + arbitre par PN.

Repas du samedi soir :

Nous vous proposons de réserver vos diner de gala du samedi 30 aout 2025 soir pour ceux qui seront présents, au prix de : [25€ / Personnes](#)

Le diner sera assuré par le Restaurant du camping "Les 4 saisons".

MODALITES D'INSCRIPTION ET RESERVATION

- **Modalités d'inscription**

Les inscriptions aux compétitions sont déjà réalisées sur la billetterie de la Fédération FFPS Mouche.

- **Modalités de Réservation des paniers repas et diner de gala**

Les réservations des paniers repas et diner de gala seront à effectuer sur la billetterie mise en place jusqu'au dimanche 24 aout 2025 23h00 :

<https://www.billetweb.fr/pns-arac-haut-salat-contribution-panier-repas-reservation-gala>

IMPORTANT: Aucune réservation ne sera prise par téléphone.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

FFPS Mouche : Responsable PN

pnffpsmouche@gmail.com

GPS Mouche PASSION :

Philippe AYZAC

philippe.ayzac@gmail.com

Mob: 06 88 60 62 55

Club Mouche Ariège :

Clément PARENT

parentclement303@gmail.com

Mob: 07 82 62 20 75